

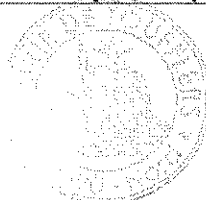


**COMMUNE DE TOUFLERS**

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21/02/2024 À 20H00,**  
conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT

ORDRE	NUMÉRO	OBJET
01	D_2024_210224_01	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - REMPLACEMENT DE MEMBRES TITULAIRE ET SUPPLÉANT
Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés		
02	D_2024_210224_02	RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER 2024/2026
Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés		
03	D_2024_210224_03	RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024
Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés		
04	D_2024_210224_04	PROPRETÉ DE LA VOIRIE - AMENDEMENT DE LA DÉLIBÉRATION N° D_2023_08022023_09 - CONVENTION DE MUTUALISATION - USAGE DE LA BALAYEUSE DE LA VILLE DE HEM
Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés		
05	D_2024_210224_05	MISE EN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES DES VILLES DE HEM, LANNOY, LEERS, LYS-LEZ-LANNOY ET TOUFLERS
Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés		
06	D_2024_210224_06	SUBVENTION POUR L'ACHAT DE LIVRES – ASSOCIATION « VIVRE ET LIRE À TOUFLERS »
Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés [à l'exception de Marie Cailliau pouvant être liée à un conflit d'intérêt qui ne prend pas part aux discussions et au vote]		
07	D_2024_210224_07	MEL – FONDS DE CONCOURS SPORT – RÉNOVATION DE LA SALLE DE TENNIS ET AMÉNAGEMENT D'UN CITY STADE
Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés Pour : 22 [Ensemble pour agir] – Contre : 0 – Abstention : 4 [Encore plus pour Toufflers]		
08	D_2024_210224_08	AIDE DÉPARTEMENTALE VILLAGES & BOURGS « ADVB ET « ADVB ÉNERGIE » – RÉNOVATION DE LA SALLE DE TENNIS ET AMÉNAGEMENT D'UN CITY STADE
Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés Pour : 22 [Ensemble pour agir] – Contre : 0 – Abstention : 4 [Encore plus pour Toufflers]		
09	D_2024_210224_09	AGENCE NATIONALE DU SPORT - RÉNOVATION DE LA SALLE DE TENNIS ET AMÉNAGEMENT D'UN CITY STADE
Pour : 22 [Ensemble pour agir] – Contre : 0 – Abstention : 4 [Encore plus pour Toufflers]		
10	D_2024_210224_10	RÉGION HDF - ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ (EQSP2) - RÉNOVATION DE LA SALLE DE TENNIS
Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés		
11	D_2024_210224_11	RÉGION HDF - ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ (EQSP2) - AMÉNAGEMENT D'UN CITY STADE
Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés Pour : 22 [Ensemble pour agir] – Contre : 0 – Abstention : 4 [Encore plus pour Toufflers]		

Fait à TOUFLERS, le 22/02/2024



Alain GONCE  
Maire



Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 059-215905985-20240221-D\_21022024\_01-DE

SLO

DÉPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, les vingt-et-un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 15 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents : 21**

GONCE Alain, TIBERGHIEU Patrick, WAMBECQ Édith, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHAX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, LAMINE Josselyne, LAURIDANT Christelle, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, DA SILVA David, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

**Représentés : 5**

BOUKERCHA Kamel donne pouvoir à LARZUL Jérôme  
DETRÉ Marc donne pouvoir à MURTEIRA José  
CONTRAIN donne pouvoir à BOUCHEZ Delphine  
DERONE Stéphanie donne pouvoir à CASTELEYN Philippe  
DE CLERCQ Sylvie donne pouvoir à BAHAX Isabelle

**Absent non-excuse : 1**

LEFEBVRE Pascal

**Nombre de votants : 26**

D\_2024\_210224\_01

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)  
REPLACEMENT DE MEMBRES TITULAIRE ET SUPPLÉANT

Vu la délibération N° D\_2020\_24062020\_07 en date du 24 juin 2020,  
Vu la délibération N° D\_2021\_29092021\_01 en date du 29 septembre 2021,  
Vu la délibération N° D\_2022\_25052022\_03 en date du 25 mai 2022,

Le conseil municipal a désigné les membres titulaires et suppléants de la commission d'appels d'offres en application de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, des articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics et du Règlement intérieur du Conseil Municipal pour le mandat 2020/2026 en cours.

Pour rappel, ont été déclarés élus :

	Titulaires	Suppléants
1	TIBERGHIEU Patrick	BOUCHEZ Delphine
2	LARZUL Jérôme	LECLERCQ Isabelle
3	MURTEIRA José	LOOF Sandrine
4	DOVERGNE Jean-François	CLARISSE Jean
5	DA SILVA David	DELATTRE Réjane

Considérant la demande formulée par M. DA SILVA David, conseiller municipal de l'opposition, élu membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres de renoncer, en raison de ses obligations professionnelles, à participer aux commissions d'appel d'offres,

Il convient de désigner un nouveau membre titulaire et un nouveau membre suppléant de la commission d'appel d'offres et ce, pour la durée du mandat 2020/2026 en cours,

Il vous est proposé les candidatures de Mme DELATTRE Réjane, en tant que membre titulaire et de M. DA SILVA David, en tant que membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres,

Le vote donne les résultats suivants :

Votants	26
Pour	26
Contre	0
Exprimés	26

Sont ainsi déclarés élus membres de la CAO :

- ⇒ Mme DELATTRE Réjane, titulaire
- ⇒ M. DA SILVA David, suppléant.

La CAO est désormais constituée des membres titulaires et suppléants pour le mandat 2020/2026 en cours suivant le tableau ci-après :

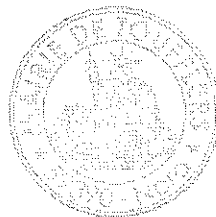
Membres	Titulaires	Suppléants
1	TIBERGHIEU Patrick	BOUCHEZ Delphine
2	LARZUL Jérôme	LECLERCQ Isabelle
3	MURTEIRA José	LOOF Sandrine
4	DOVERGNE Jean-François	CLARISSE Jean
5	DELATTRE Réjane	DA SILVA David

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DÉCIDE**, d'approuver la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Alain GONCE.



DÉPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFLERS

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 059-215905985-20240221-D\_21022024\_02-DE

S'LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, les vingt-et-un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 15 février 2024.  
Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents : 21**

GONCE Alain, TIBERGHIEU Patrick, WAMBECQ Édith, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHAX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, LAMINE Josselyne, LAURIDANT Christelle, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, DA SILVA David, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

**Représentés : 5**

BOUKERCHA Kamel donne pouvoir à LARZUL Jérôme  
DETRÉ Marc donne pouvoir à MURTEIRA José  
CONTRAIN donne pouvoir à BOUCHEZ Delphine  
DERONE Stéphanie donne pouvoir à CASTELEYN Philippe  
DE CLERCQ Sylvie donne pouvoir à BAHAX Isabelle

**Absent non-excuse : 1**

LEFEBVRE Pascal

**Nombre de votants : 26**

D\_2024\_210224\_02

RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER (RBF) 2024/2026

Par délibération N° D\_2023\_251023\_09 du 25 octobre 2023, la Ville de Toufflers a décidé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, de passer de la norme comptable M14 à la norme comptable M57.

Cette nomenclature prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) valable pour la durée de la mandature. Le RBF doit notamment préciser :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, en fixant les règles de caducité applicables aux crédits pluriannuels,
- Les modalités d'information du Conseil Municipal sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Le RBF est aussi l'occasion de préciser, en l'adaptant au contexte de la Ville et à son logiciel de gestion financière :

- ⇒ Les principes généraux portant sur le budget et l'exécution budgétaire,
- ⇒ Les modalités de gestion des dépenses et recettes,
- ⇒ Les opérations spécifiques, dont la clôture d'exercice et la gestion patrimoniale.

Par ailleurs, la mise en place de la nomenclature M57 implique aussi de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

5/10

Pour rappel, l'amortissement est un mécanisme comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens immobilisés et de dégager ainsi une ressource destinée à les renouveler. Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles ont été fixées par délibération N° D\_2023\_25102023\_10 du 25 octobre 2023.

En second lieu, et il s'agit du principal changement apporté par la nomenclature M57 sur l'amortissement des immobilisations, la date de démarrage de celui-ci sera déterminée selon la règle du prorata temporis. Cette modification a aussi été approuvée par délibération N° D\_2023\_25102023\_10 du 25 octobre 2023.

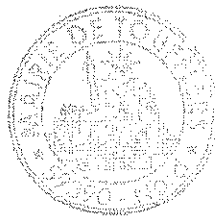
Dans le cadre de la mise en œuvre de la M57, il est proposé de voter le RBF annexé à la présente délibération.

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 8 février 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE**, le Règlement Budgétaire et Financier 2024/2026 annexé à la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Alain GONCE.



DÉPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFFLERS

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 059-215905985-20240221-D\_21022024\_03-DE

SLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, les vingt-et-un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 15 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents : 21**

GONCE Alain, TIBERGHIEN Patrick, WAMBECQ Édith, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHUAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophé, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, LAMINE Josselyne, LAURIDANT Christelle, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, DA SILVA David, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

**Représentés : 5**

BOUKERCHA Kamel donne pouvoir à LARZUL Jérôme

DETRÉ Marc donne pouvoir à MURTEIRA José

CONTRAIN donne pouvoir à BOUCHEZ Delphine

DERÔNE Stéphanie donne pouvoir à CASTELEYN Philippe

DE CLERCQ Sylvie donne pouvoir à BAHUAUX Isabelle

**Absent non-excuse : 1**

LEFEBVRE Pascal

**Nombre de votants : 26**

D\_2024\_210224\_03

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 (ROB)**

Conformément aux articles L2312-1, L3312-1 et L5211-36 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) donne lieu à un débat, acté par une délibération spécifique.

Par son vote, le Conseil Municipal prend acte que le débat d'orientation a eu lieu sur la base du rapport ci-dessous.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a précisé la forme et le contenu du débat d'orientation budgétaire.

Ainsi, pour les communes de plus de 3.500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un débat d'orientation budgétaire [D O B] sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels,
- la structure et la gestion de la dette.

La Commission des Finances s'est réunie le 8 Février 2024 et propose à votre examen le Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2024.

**PRÉSENTATION DÉMOGRAPHIQUE**

En 2023, Toufflers compte 3.945 habitants pour 234 hectares.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 059-215905985-20240221-D\_21022024\_03-DE

S'LO

Population Toufflersoise / Âges									
Années		0>14 ans	15>19 ans	20>29 ans	30>44 ans	45>64 ans	65>79 ans	80 ans et plus	TOTAL
2018	%	19 %	6 %	9 %	19 %	27 %	15 %	5 %	100 %
	Nombre	744	256	339	735	1072	575	202	3923
2023	%	19 %	6 %	9 %	19 %	27 %	15 %	5 %	100 %
	Nombre	750	237	355	749	1065	592	197	3945

Population du Roubaisis (Source INSEE)													
Années	Touffiers	Lys	Leers	Sally	Willems	Hem	Lannoy	Forest	Croix	Roubaix	Wattrelos	Wasquehal	TOTAL
2013	4.015	13.067	9.356	1.814	3.042	17.538	1.725	1.468	20.962	95.506	41.809	20.293	230.595
2018	3.923	13.739	9.690	1.732	3.067	19.206	1.774	1.454	21.535	96.647	41.492	21.215	235.474
2023	3.945	13.920	9.668	1.988	3.026	18.269	1.808	1.682	21.016	99.314	41.024	21.062	236.722
Variation depuis 2018	0,56%	1,32%	-0,23%	14,78%	-1,34%	-4,88%	1,92%	15,68%	-2,41%	2,76%	-1,13%	-0,72%	0,53%
Variation depuis 2013	-1,74%	6,53%	3,33%	9,59%	-0,53%	4,17%	4,81%	14,58%	0,26%	3,99%	-1,88%	3,79%	2,66%

## ÉVOLUTION DU COMPTE DE RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (hors reports d'excédent)

Réalisations de l'exercice	2019	2020	2021	2022	2023 (avant CA)
Montants en milliers d'euros					
Recettes réelles	2667	2681	2749	2959	3049
Dépenses réelles	2295	2152	2332	2544	2585
Excédents tenant compte des reports et des opérations d'ordre	291	565	315	597	583

[Les chiffres de 2023 sont donnés à titre informatif et n'ont pas encore fait l'objet du contrôle de gestion et de l'approbation ou non par le Conseil.]

ÉTAT DE LA DETTE EN 2024					
Au 1 <sup>er</sup> /01	Au 31/12	Capital remboursé	Intérêts	Total (Capital et Intérêts)	Taux moyen d'Intérêt
2.911.959,52	2.579.468,02	332.491,54	83.152,47	415.644,01	3,03

### ÉTAT DE LA DETTE PAR IMPUTATION

Date : 01/01/2024

IMPUTATION	Capital à l'origine	Restant dû au 01/01/2024	Montants à payer du 01/01/2024 au 31/12/2024			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
1641	6 015 000,00	2 911 959,54	332 491,54	83 152,47	0,00	415 644,01
2005/01 - RESTRUCTURATION ECOLE J. PRI	900 000,00	121 480,08	59 657,89	3 366,95	0,00	63 024,84
2006/01 - ACQUISITION 32 RUE DE LYS	250 000,00	49 293,27	16 734,64	1 746,48	0,00	18 481,09
2010/01 - ACHAT IMMEUBLE 24 RUE DE RO	540 000,00	158 750,00	27 000,00	6 900,19	0,00	33 900,19
2010/03 - Espace Culturel et investissements c	1 500 000,00	1 031 656,15	45 443,30	37 342,62	0,00	82 785,92
2012/02 - NOUVELLE MAIRIE ET AUTRES IN	350 000,00	93 333,48	23 333,32	4 550,60	0,00	27 883,92
2013/01 - NOUVELLE MAIRIE ET AUTRES IN	1 000 000,00	387 921,82	75 279,48	15 405,52	0,00	90 685,00
2016/02 - INVESTISSEMENTS 2016	825 000,00	418 156,57	29 892,85	7 814,24	0,00	37 707,09
2017/01 - AQUISITION FONCIERE POUR AGR	350 000,00	212 647,36	23 061,85	2 733,91	0,00	25 795,76
2021/01 - INVESTISSEMENTS 2021	500 000,00	428 720,79	32 089,21	3 291,99	0,00	35 380,20
<b>TOTAUX</b>	<b>6 015 000,00</b>	<b>2 911 959,54</b>	<b>332 491,54</b>	<b>83 152,47</b>	<b>0,00</b>	<b>415 644,01</b>

Ces chiffres sont donnés dans l'hypothèse où il n'y a pas de nouvel emprunt, ni de remboursements anticipés.

## ÉVOLUTION DE LA DETTE

Année	Capital dû au 31/12	Capital remboursé	Intérêts payés	Poids de la dette Capital et Intérêts)
2009	1697			232
2010	3542			729
2011	3377			292
2012	3400			698
2013	4475			322
2014	4659			390
2015	4445			389
2016	4038			1301
2017	4119			416
2018	3865			395
2019	3604			392
2020	3335			390
2021	3551			405
2022	3236			421
2023	2912	324	94	418
2024	2579	332	83	416
2025	2238	341	72	413
2026	1954	284	61	345
2027	1679	275	52	327
2028	1443	236	43	279
2029	1271	173	37	210
2030	1115	156	33	188
2031	963	152	30	182
2032	814	149	26	175
2033	681	133	23	156
2034	544	136	19	156
2035	404	140	16	156
2036	289	116	12	128
2037	216	73	10	83
2038	140	76	7	83
2039	61	79	4	83
2040	0	61	1	62
2041	0	0	0	0

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024FONCTIONNEMENT :

## Dépenses

- Restler attentif à la situation de chacun pour ne pas alourdir les taxes locales
- Tenir compte de l'impact écologique dans chaque dépense
- Continuer à apporter des réponses de proximité
- Conforter les services aux habitants



**Recettes**

Afin de réduire l'effet de l'inflation, les produits de services augmenteront légèrement.

**Les impôts fonciers verront leur taux maintenu au même niveau que les années précédentes** mais subiront une hausse de 3,9 % dû à l'augmentation des valeurs locatives.

Quant à la Taxe des Ordures Ménagères perçues par la Métropole Européenne de Lille, il est prévu une augmentation de 3,9 % suivant l'augmentation des valeurs locatives.

En raison à l'augmentation de la participation CAF sur la pause méridienne, cette recette augmente d'environ 14.000 € pour 2023 (rétroactivité) et 2024.

**INVESTISSEMENT :****Dépenses**

- Moderniser et restructurer les installations sportives
- S'inscrire dans la transition énergétique (éclairage public, éclairage des locaux municipaux, régulation des chauffages, ...)
- Installation de cellules photovoltaïques
- Aménager les chemins pédestres

**Recettes**

- Transfert de la section fonctionnement au minimum de 450.000€ à la section investissement

**DOTATION GLOBALE FORFAITAIRE DE L'ÉTAT**

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
295.097 €	293.310 €	288.932 €	290.602 €	287.268 €	287.703 €	298.550 €

**PRÉVISIONS DES RECETTES ET DES DÉPENSES NOUVELLES DE FONCTIONNEMENT**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PRÉVUES					
Atténuation de charges	Produits des services	Impôts et taxes	Dotations Subventions	Autres produits	TOTAL
55.000 €	350.000 €	1.856.000 €	841.600 €	85.000 €	3.150.000 €

Les autres produits comportent le report d'une partie de l'excédent de fonctionnement de 2023.

Par rapport à 2023, l'enveloppe des impôts et taxes a été augmentée pour tenir compte de l'évolution des valeurs locatives et de l'augmentation du nombre de maisons **sans augmenter les taux communaux.**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PRÉVUES					
Charges à caractère général	Personnel	Autres	Charges financières	Divers Provisions et SRU	TOTAL
962.500 €	1.325.000 €	536.200 €	93.000 €	40.000 €	2.956.700 €

Les dépenses de personnel ont été prévues en tenant compte des « trajectoires individuelles » et d'une augmentation des indices et des charges de la fonction publique.

**Les dépenses nouvelles de fonctionnement sont :**

- Travaux au cimetière ..... 25.000,00 €
- Sortie des aînés en septembre ..... 9.000,00 €
- Intervention de la balayeuse dans les rues ..... 5.000,00 €
- Hôtel de Ville - Travaux dans l'annexe ..... 3.000,00 €

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024**

**I. Recettes d'investissement prévues**

▪ Transfert excédent de fonctionnement .....	450.000,00 €
▪ Solde de subventions notifiées pour le restaurant scolaire et les équipements .....	288.244,00 €
▪ FCTVA 2023 .....	82.491,00 €
▪ Dotation aux amortissements .....	140.000,00 €
▪ R2 (Participation de la MEL aux éclairages publics) .....	8.200,00 €
<b>TOTAL = .....</b>	<b>968.935,00 €</b>

**II. Dépenses d'investissement**

**Restes à Réaliser 2023 :**

Frais d'Études AMO et diagnostic complexe sportif .....	34.200,00 €
Place de l'église - clôture annexe sacristie .....	2.546,40 €
Aménagement sacristie .....	3.989,00 €
Remplacement armoires électriques des éclairages publics.....	5.887,62 €
<b>TOTAL = .....</b>	<b>46.623,02 €</b>

**Dépenses nouvelles ou réinscription des dépenses 2023 :**

▪ Remboursement annuel de la dette .....	332.491,54 €
▪ Éclairage Public - Passage en LED (Phase 4) .....	37.780,00 €
▪ Complexe sportif – Restructuration .....	310.622,38 €
▪ Sentier communal des Champs – Restructuration .....	5.000,00 €
▪ Groupe Scolaire Aragon-Prévert (budget des écoles) .....	3.000,00 €
▪ Autolaveuse : salle Jean Devys .....	5.674,00 €
▪ Service Espaces verts : taille-haies, tondeuses, poubelles, balconnières, cendriers .....	4.600,00 €
▪ Sanitaires - École Aragon .....	5.000,00 €
▪ Accès sécurisé en liaison avec la salle informatique - Prévert ..	6.864,00 €
▪ Matériels sport scolaire .....	1.242,00 €
▪ Panneaux solaires – École Prévert ou salle de tennis .....	60.000,00 €
▪ Illuminations de fêtes .....	2.090,00 €
▪ Rénovation/Agrandissement logement 6 rue des Champs.....	46.479,60 €
▪ Cimetière – Ossuaire – Plaques pour cavurnes .....	2.900,00 €
▪ 3 barrières pour limiter les véhicules sur chemins pédestres .....	3.760,00 €
▪ Mise en réseau discret rue de la Festingue .....	93.000,00 €
<b>TOTAL = .....</b>	<b>968.935,00 €</b>

**III. Dépenses de fonctionnement**

- ✓ liées à la poursuite du plan pluriannuel

**IV. Recettes de fonctionnement envisageables**

- Application des Certificats Économies Énergie (CEE)
- Subventions liées à la transition énergétique
- Subventions liées à la modernisation et à la rénovation des installations sportives

## PLANS PLURIANNUELS

Dans le cadre du plan 2020-2026 en cours :

- Utilisation de l'annexe de la mairie
- Gestion de l'éclairage public (plan, géolocalisation, modernisation, ...)
- Modernisation des équipements sportifs (sol de la salle de tennis, isolation, éclairage, ...)
- Chemins piétonniers
- « Arbres en ville »
- Aménagement du cimetière
- Entretien, rénovation, mises aux normes des bâtiments publics (sécurité, désenfumage, économie d'énergie, ...)

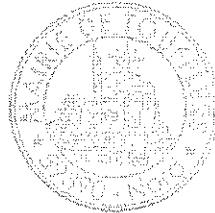
### FINANCEMENT

- Pour établir le budget 2024, il est prévu d'affecter à minima 450.000 € de l'excédent de fonctionnement 2023 en investissement 2024,
- Le budget 2024 sera présenté sans augmentation des taux communaux, des taxes foncières sur le bâti.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Alain GONCE.



DÉPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFLERS

Envoyé en préfecture le 23/02/2024  
Reçu en préfecture le 23/02/2024  
Publié le  
ID : 059-215905985-20240221-D\_21022024\_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, les vingt-et-un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 15 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents : 21**

GONCE Alain, TIBERGHIEU Patrick, WAMBECQ Édith, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHHAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, LAMINE Josselyne, LAURIDANT Christelle, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, DA SILVA David, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

**Représentés : 5**

BOUKERCHA Kamel donne pouvoir à LARZUL Jérôme  
DETRÉ Marc donne pouvoir à MURTEIRA José  
CONTRAIN donne pouvoir à BOUCHEZ Delphine  
DERONE Stéphanie donne pouvoir à CASTELEYN Philippe  
DE CLERCQ Sylvie donne pouvoir à BAHHAUX Isabelle

**Absent non-excuse : 1**

LEFEBVRE Pascal

**Nombre de votants : 26**

**D\_2024\_210224\_04**  
**PROPRETÉ DE LA VOIRIE**  
**AMENDEMENT DE LA DÉLIBÉRATION N° D\_2023\_08022023\_09**  
**CONVENTION DE MUTUALISATION – USAGE DE LA BALAYEUSE DE LA VILLE DE HEM**

Vu la délibération N° D\_2023\_08022023\_09 du 8 février 2023 actant le principe de mutualisation de la balayeuse louée par la ville de Hem,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la balayeuse de la ville de Hem intervient d'une part, en ville et d'autre part, dans le Parc d'Activités du Versant Nord Est, et ce, à titre partagé entre les communes de Lys-lez-Lannoy, Leers et Toufflers.

Dans ce cadre, le forfait « intervention » d'un montant de 300 euros est à partager, à parts égales, entre ces trois communes.

Or la convention signée en date du 22 février 2023 fait mention du forfait complet, soit 300 euros et ne permet pas en l'état, à la ville de Hem, de facturer le service réalisé en 2023 à la ville de Toufflers.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de préciser le montant du forfait des interventions partagées, à savoir « 100 euros » et d'acter que la convention intervient, à titre rétroactif sur 2023.

Par conséquent, la facturation sera établie comme suit :

- Intervention sur planning « Ville » : forfait de 300 € + 20€/km de fil d'eau ;

510

- Intervention sur planning « Parc d'Activités du Versant Nord Est » (2 kms) : forfait de 100 € + 20€/km de fil d'eau ;
- Intervention hors planning mais prévisible (demande faite 15 jours avant la date souhaitée) : forfait de 600 € + 20€/km de fil d'eau ;
- Intervention urgente (demande faite moins de 15 jours avant la date souhaitée) : forfait de 800 € + 20€/km de fil d'eau.

Une nouvelle convention prévoyant les modalités pratiques de cette mutualisation selon le modèle annexé sera signée avec chaque ville.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

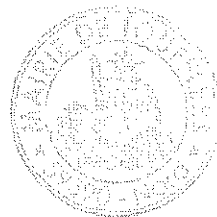
- D'acter le principe de mutualisation de la balayeuse louée par la ville de Hem, à titre rétroactif sur l'année 2023 ;
- De l'autoriser à signer la nouvelle convention annexée à la présente délibération avec la ville de Hem ;
- D'approuver les tarifs d'intervention de la balayeuse selon les cas ;
- De l'autoriser à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération et à percevoir les redevances d'occupation à compter de leur implantation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DÉCIDE :**

- **D'ACTER** le principe de mutualisation de la balayeuse louée par la ville de Hem, à titre rétroactif sur l'année 2023 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention annexée à la présente délibération avec la ville de Hem ;
- **D'APPROUVER** les tarifs d'intervention de la balayeuse selon les cas ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération et à percevoir les redevances d'occupation à compter de leur implantation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Alain GONCE.



Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 059-215905985-20240221-D\_21022024\_05-DE

SLO

DÉPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, les vingt-et-un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 15 février 2024.  
Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents : 21**

GONCE Alain, TIBERGHIEU Patrick, WAMBEQ Édith, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHUAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, LAMINÉ Josselyne, LAURIDANT Christelle, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, DA SILVA David, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

**Représentés : 5**

BOUKERCHA Kamel donne pouvoir à LARZUL Jérôme  
DETRÉ Marc donne pouvoir à MURTEIRA José  
CONTRAIN donne pouvoir à BOUCHEZ Delphine  
DERONE Stéphanie donne pouvoir à CASTELEYN Philippe  
DE CLERCQ Sylvie donne pouvoir à BAHUAUX Isabelle

**Absent non-excuse : 1**

LEFEBVRE Pascal

**Nombre de votants : 26**

**D\_2024\_210224\_05**

**MISE EN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES DES VILLES  
DE HEM, LANNOY, LEERS, LYS LEZ LANNOY ET TOUFFLERS**

Les villes de Lannoy, Leers, Lys-lez-Lannoy, Hem, et Toufflers ont pour objectif commun de faciliter l'accès de leur population à la lecture publique et plus largement aux œuvres culturelles (audios, vidéos...). Dans cette optique, elles ont notamment mis en œuvre des structures (bibliothèques, médiathèques) et actions visant à encourager la lecture et à sensibiliser le public aux livres. Elles partagent aujourd'hui une même volonté de développer cette orientation, d'étoffer l'offre d'activités et de diversifier les canaux d'accès aux supports écrits (livres, journaux, magazines...), audios, vidéos ou numériques.

Fortes de cette ambition partagée, les villes de Hem, Lannoy, Leers, Lys-Lez-Lannoy, et Toufflers ont décidé d'associer leurs efforts et équipements respectifs, afin de créer un réseau de bibliothèques et médiathèques locales qui élargira le catalogue d'œuvres proposées aux usagers de chaque structure. Par ailleurs, le réseau aura pour vocation de travailler en relation avec la bibliothèque numérique métropolitaine, créée par délibération 22C0045 adoptée le 25 février 2022 par le Conseil métropolitain. Dans le cadre de son plan de développement de la lecture et des bibliothèques, la Métropole Européenne de Lille accompagne en effet les communes volontaires dans la transition numérique au sein de leur bibliothèque. De fait, il est souhaitable que le nouveau réseau de bibliothèques constitué par les communes de Hem, Lannoy, Leers, Lys-Lez-Lannoy et Toufflers puisse bénéficier de la dynamique engagée par la Bibliothèque numérique métropolitaine, s'agissant en particulier de la diversité de l'offre de ressources numériques et de supports pédagogiques à destination du public et des professionnels et de l'accompagnement des équipes participant à la médiation numérique et à l'animation du réseau.

5/10

Dans ces conditions, afin de parvenir à la constitution de ce réseau et à son animation, les communes suscitées conviennent de la nécessité de créer et mettre en commun un poste de coordinateur. Recruté par la ville de Lys-lez-Lannoy, le poste de coordinateur est financé par une participation des communes concernées, calculée au prorata du nombre d'habitants. Le coordinateur aura notamment pour missions de préfigurer le réseau de bibliothèques et médiathèques, d'assurer l'interface avec l'ensemble des partenaires et interlocuteurs du réseau, d'accompagner les évolutions éventuelles du service à l'utilisateur rendues nécessaires par la mise en place du réseau, d'animer celui-ci, de concevoir et d'assurer le pilotage des manifestations en assurant l'attractivité, d'établir un programme de médiation culturelle, de mettre en place et d'administrer le système intégré de gestion de bibliothèque et le portail documentaire du réseau, en lien avec la Métropole Européenne de Lille.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

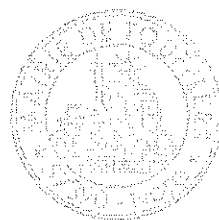
- D'approuver la mise en réseau des bibliothèques des villes de Hem, Lannoy, Leers, Lys-lez-Lannoy et Toufflers,
- De l'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce réseau et notamment en ce qui concerne la mise en commun des moyens techniques et humains et d'approuver le recrutement d'un coordinateur de réseau par la ville de Lys-Lez-Lannoy,
- De l'autoriser à inscrire la candidature de la ville, dans le cadre de ce réseau, au prochain appel à manifestation d'intérêt Bibliothèque numérique métropolitaine.
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les crédits et signer tous les actes et documents nécessaires à cette mise en réseau.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** la mise en réseau des bibliothèques des villes de Hem, Lannoy, Leers, Lys-lez-Lannoy et Toufflers,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce réseau et notamment en ce qui concerne la mise en commun des moyens techniques et humains et d'approuver le recrutement d'un coordinateur de réseau par la ville de Lys-Lez-Lannoy,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à inscrire la candidature de la ville, dans le cadre de ce réseau, au prochain appel à manifestation d'intérêt Bibliothèque numérique métropolitaine,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les crédits et signer tous les actes et documents nécessaires à cette mise en réseau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Alain GONCE



Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 059-215905985-20240221-D\_21022024\_06-DE

DÉPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, les vingt-et-un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 15 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents : 21**

GONCE Alain, TIBERGHIEU Patrick, WAMBECQ Édith, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHUAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, LAMINE Josselyne, LAURIDANT Christelle, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, DA SILVA David, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

**Représentés : 5**

BOUKERCHA Kamel donne pouvoir à LARZUL Jérôme

DETRÉ Marc donne pouvoir à MURTEIRA José

CONTRAIN donne pouvoir à BOUCHEZ Delphine

DERONE Stéphanie donne pouvoir à CASTELEYN Philippe

DE CLERCQ Sylvie donne pouvoir à BAHUAUX Isabelle

**Absent non-excuse : 1**

LEFEBVRE Pascal

**Nombre de votants : 26**

**D\_2024\_210224\_06**

**SUBVENTION POUR L'ACHAT DE LIVRES - ASSOCIATION VIVRE ET LIRE À TOUFFLERS**

Vu les délibérations N° D\_2022\_23022022\_08 du 23 février 2022 N° D\_2022\_23032022\_08 du 23 mars 2022 relatives à l'engagement de la convention de partenariat avec l'association « Vivre et Lire à Toufflers » chargée de la gestion et de l'animation de la bibliothèque.

Vu la convention entre la ville et l'association « Vivre et Lire à Toufflers » du 22 juin 2022.

Vu la délibération N° D\_2023\_270923\_03 du 27 septembre 2023 relative à l'avenant N° 1 de la convention pour le versement d'une subvention municipale pour l'achat de livres.

Considérant le nombre d'inscriptions [461] pour la période comprise entre septembre 2022 et août 2023 auquel s'ajoute 5 inscriptions supplémentaires au titre de la période comprise entre septembre 2021 et août 2022, soit un total de 466 inscriptions.

Il vous est proposé d'allouer une subvention de 4.660€ sur la base de 10€ (base de la contribution communale par adhérent).

Le crédit correspondant à cette subvention sera prévu au Budget 2024 au chapitre 6574.



Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

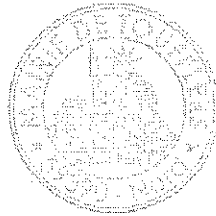
Publié le

ID : 059-215905985-20240221-D\_21022024\_06-DE

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, [à l'exception de Marie Caillaud pouvant être liée à un conflit d'intérêt qui ne prend pas part aux discussions et au vote].

- **AUTORISE** le versement de la subvention pour l'achat de livres à l'association « Vivre et Lire à Toufflers » d'un montant de 4.660 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Alain GONCE.



Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 059-215905985-20240221-D\_21022024\_07-DE

DÉPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, les vingt-et-un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 15 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents : 21**

GONCE Alain, TIBERGHEN Patrick, WAMBECQ Édith, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHAX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, LAMINE Josselyne, LAURIDANT Christelle, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, DA SILVA David, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

**Représentés : 5**

BOUKERCHA Kamel donne pouvoir à LARZUL Jérôme  
DETRÉ Marc donne pouvoir à MURTEIRA José  
CONTRAIN donne pouvoir à BOUCHEZ Delphine  
DERONE Stéphanie donne pouvoir à CASTELEYN Philippe  
DE CLERCQ Sylvie donne pouvoir à BAHAX Isabelle

**Absent non-excuse : 1**

LEFEBVRE Pascal

**Nombre de votants : 26**

D\_2024\_210224\_07

MEL - FONDS DE CONCOURS « SPORTS »

RÉNOVATION DE LA SALLE DE TENNIS ET AMÉNAGEMENT D'UN CITY STADE

En 2015, la Métropole Européenne de Lille (MEL) créait deux fonds de concours afin de soutenir les communes dans leurs projets de création et de rénovation d'équipements sportifs et culturels.

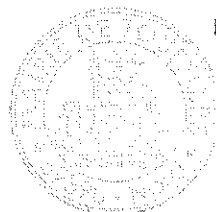
Dans le cadre du projet de rénovation de la salle de tennis et l'aménagement d'un city stade dont le coût prévisionnel est estimé à hauteur de 1.007.600,00 euros HT, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Président de la Métropole Européenne de Lille sur le fonds de concours « Sports » par la présentation d'un dossier de financement.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
par 22 voix pour – 0 voix contre - 4 abstentions

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la demande de financement de la Métropole Européenne de Lille au titre du Fonds de Concours « Sport ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Alain GONCE



Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 059-215905985-20240221-D\_21022024\_08-DE

DÉPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, les vingt-et-un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 15 février 2024.  
Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents : 21**

GONCE Alain, TIBERGHEN Patrick, WAMBECQ Édith, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHUAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, LAMINE Josselyne, LAURIDANT Christelle, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, DA SILVA David, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

**Représentés : 5**

BOUKERCHA Kamel donne pouvoir à LARZUL Jérôme  
DETRÉ Marc donne pouvoir à MURTEIRA José  
CONTRAIN donne pouvoir à BOUCHEZ Delphine  
DERONE Stéphanie donne pouvoir à CASTELEYN Philippe  
DE CLERCQ Sylvie donne pouvoir à BAHUAUX Isabelle

**Absent non-excuse : 1**

LEFEBVRE Pascal

**Nombre de votants : 26**

D\_2024\_210224\_08

**AIDE DÉPARTEMENTALE « VILLAGES ET BOURGS » : ADVB ET ADVB ÉNERGIE  
RÉNOVATION DE LA SALLE DE TENNIS ET AMÉNAGEMENT D'UN CITY STADE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet dénommé rénovation de la salle de tennis et aménagement d'un city stade est susceptible de bénéficier de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs : ADVB et ADVB Énergie pour la programmation 2024, aide mise en place par le Département du Nord en faveur des villages et bourgs de moins de 5.000 habitants.

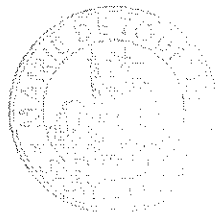
Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Président du Département du Nord sur ces aides départementales, à hauteur maximale de 300.000 € par la présentation de dossiers de financement.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
par 22 voix pour - 0 voix contre - 4 abstentions

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la demande de financement du Département au titre de l'Aide Départementale Villages & Bourgs 2024 ; ADVB et ADVB Énergie.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Alain GONCE



Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 059-215905985-20240221-D\_21022024\_09-DE

S'LO

DÉPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, les vingt-et-un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 15 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents : 21**

GONCE Alain, TIBERGHEN Patrick, WAMBECQ Édith, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHAX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, CONTRAIN Marie, LAMINE Josselyne, LAURIDANT Christelle, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, DA SILVA David, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

**Représentés : 5**

BOUKERCHA Kamel donne pouvoir à LARZUL Jérôme  
DETRÉ Marc donne pouvoir à MURTEIRA José  
CONTRAIN donne pouvoir à BOUCHEZ Delphine  
DERONE Stéphanie donne pouvoir à CASTELEYN Philippe  
DE CLERCQ Syvile donne pouvoir à BAHAX Isabelle

**Absent non-excuse : 1**

LEFEBVRE Pascal

**Nombre de votants : 26**

D 2024\_210224\_09

AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS)

RÉNOVATION DE LA SALLE DE TENNIS ET AMÉNAGEMENT D'UN CITY STADE

Dans le cadre de la rénovation de la salle de tennis et l'aménagement d'un city stade Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention d'équipements sportifs auprès de l'Agence Nationale du Sport.

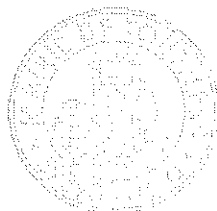
Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention par la présentation d'un dossier de financement à Monsieur le Président de l'Agence Nationale du Sport.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
par 22 voix pour – 0 voix contre - 4 abstentions

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la demande de financement d'équipements sportifs auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Alain GONCE.



Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 059-215905985-20240221-D\_21022024\_10-DE

S'LO

DÉPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, les vingt-et-un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 15 février 2024.  
Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents : 21**

GONCE Alain, TIBERGHEN Patrick, WAMBECQ Édith, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHUAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, LAMINE Josselyne, LAURIDANT Christelle, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, DA SILVA David, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

**Représentés : 5**

BOUKERCHA Kamel donne pouvoir à LARZUL Jérôme  
DETRÉ Marc donne pouvoir à MURTEIRA José  
CONTRAIN donne pouvoir à BOUCHEZ Delphine  
DERONE Stéphanie donne pouvoir à CASTELEYN Philippe  
DE CLERCQ Sylvie donne pouvoir à BAHUAUX Isabelle

**Absent non-excuse : 1**

LEFEBVRE Pascal

**Nombre de votants : 26**

D\_2024\_210224\_10

RÉGION HAUTS-DE-FRANCE – ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ (EQSP2)  
RÉNOVATION DE LA SALLE DE TENNIS

Dans le cadre de la rénovation de la salle de tennis, la ville de Toufflers souhaite déposer une demande de subvention d'équipements sportifs de proximité (EQSP2) auprès de la Région Hauts-de-France.

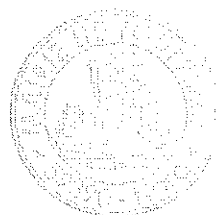
Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Président de Région sur cette subvention d'équipement par la présentation d'un dossier de financement.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la demande de financement d'équipements sportifs de proximité (EQSP2) auprès de Monsieur le Président de la Région Hauts-de-France.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Alain GONCE.



Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 059-215905985-20240221-D\_21022024\_11-DE

S'LO

DÉPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, les vingt-et-un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 15 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents : 21**

GONCE Alain, TIBERGHEN Patrick, WAMBECQ Édith, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHAX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, LAMINE Josselyne, LAURIDANT Christelle, LÉCLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, DA SILVA David, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

**Représentés : 5**

BOUKERCHA Kamel donne pouvoir à LARZUL Jérôme  
DETRÉ Marc donne pouvoir à MURTEIRA José  
CONTRAIN donne pouvoir à BOUCHEZ Delphine  
DERONÉ Stéphanie donne pouvoir à CASTELEYN Philippe  
DE CLERCQ Sylvie donne pouvoir à BAHAX Isabelle

**Absent non-excuse : 1**

LEFEBVRE Pascal

**Nombre de votants : 26**

D\_2024\_210224\_11  
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE – ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ (EQSP2)  
AMÉNAGEMENT D'UN CITY STADE

Dans le cadre de l'aménagement d'un city stade, la ville de Toufflers souhaite déposer une demande de subvention d'équipements sportifs de proximité (EQSP2) auprès de la Région Hauts-de-France.

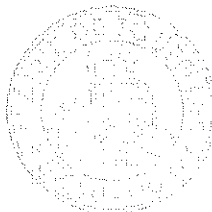
Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Président de Région sur cette subvention d'équipement de proximité (EQSP2) par la présentation d'un dossier de financement.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
par 22 voix pour – 0 voix contre - 4 abstentions

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la demande de financement d'équipements sportifs de proximité (EQSP2) auprès de Monsieur le Président de la Régions Hauts-de-France.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Alain GONCE.